

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOHEDES

Nombre de membres
en exercice : 7

Date d'envoi de la convocation :
11/01/2023

qui ont pris part
à la délibération : 7

Date d'affichage :
11/01/2023

SEANCE DU 19 JANIVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BÉGUÉ Thierry, Maire.

Présents : BÉGUÉ T. / SURJIS C. / STEINMANN I. / RAYMAEKERS B. / SOS. G

Absent excusé : CHERRIER A. / MOREAU A.

Procuration : Madame MOREAU A. a donné procuration à Madame SURJIS C.
Monsieur CHERRIER A. a donné procuration à Ignatius STEINMANN

Secrétaire de séance : STEINMANN I.

O B J E T : Modification de la délibération du 29/11/2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 novembre 2022 concernant la désignation des représentant de l'AFP (Association Foncière de Propriétaire). Dans cette délibération, le conseil municipal avait nommé un titulaire et un suppléant. Or, l'AFP demande à ce qu'il y ait que deux titulaires.

Il invite l'Assemblée à délibérer.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- 1. De modifier** les représentants de la commune au sein de l'AFP tel que :
 - Deux titulaires : BÉGUÉ Thierry
 - STEINMANN Ignatius
- 2. D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry BEGUE

